

Des sénateurs belges veulent interdire la critique de l'islam !

écrit par Christine Tasin | 16 avril 2013



A lire, sur [Poste de Veille](#). Les collabos et fossoyeurs de la liberté, de la liberté d'expression et de la démocratie sont partout ! Faut-il voir dans leur prise de position le désir d'être réélus par la minorité musulmane devenue majoritaire dans certains quartiers de Bruxelles et d'ailleurs ?

Belgique : des sénateurs proposent de réprimer toute critique de l'islam

Des sénateurs veulent introduire un délit d'opinion pour lutter contre l'islamophobie. Selon les critères proposés (lire le texte officiel [ICI](#)), les musulmans libéraux et ex-musulmans dont les textes sont classés dans la rubrique

[Paroles de musulmans/ex-musulmans](#) de ce blogue seraient coupables d'islamophobie.

De plus, si l'on se fie à [divers sondages](#), la majorité de la population de plusieurs pays européens serait délinquante. On pourrait en dire autant des milliers de militants anti-islamistes dans des pays comme la Tunisie et l'Égypte.

Ironiquement, cette proposition digne des régimes tyranniques régis par la charia démontre que les «islamophobes» ont raison: les fondamentalistes musulmans refusent la notion de débats publics dans les sociétés libres et démocratiques et cherchent à censurer toute critique.



Au sein des institutions internationales, des diplomates d'Etats islamiques bafouant les droits de l'homme s'efforcent depuis plusieurs années d'inscrire l'islamophobie dans la catégorie des racismes.

L'objectif est clair : empêcher toute critique de l'islam et faire en sorte que les droits les plus fondamentaux ne soient pas appliqués dans leurs Etats au nom du respect que l'on doit aux religions. Jusqu'à présent, ces tentatives des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) ont échoué et il faut s'en réjouir.

Ce que les Etats de l'OCI n'obtiennent pas auprès des institutions internationales, ils pourront indirectement l'obtenir en Belgique à travers une proposition de résolution relative à la lutte contre l'islamophobie déposée par six sénateurs belges : Bert Anciaux (Sp.a), Fauzaya Talhaoui (Sp.a), Ahmed Laaouej (PS), Freya Piryns (Groen), Richard Miller (MR) et Zakia Khattabi (Ecolo).

Si cette résolution est adoptée, une assemblée démocratique votera un texte liberticide. Personne n'ignore aujourd'hui que le concept d'islamophobie a été forgé par la théocratie iranienne et les fondamentalistes musulmans d'Inde et de Grande-Bretagne pour justifier une condamnation à mort d'un écrivain britannique d'origine indienne : Salman Rushdie. Son crime d'islamophobie : raconter dans un roman (*Les Versets sataniques*) de manière totalement fictive un épisode de la vie de Mahomet dans lequel il aurait autorisé d'autres divinités.

Sans atteindre nécessairement le paroxysme de la violence à l'égard de Salman Rushdie, le projet de résolution des six

sénateurs belges s'insère pleinement dans cette tendance visant à empêcher tout discours critique sur une religion, l'islam en l'occurrence.

Par ailleurs, les auteurs de cette proposition de résolution proposent de retenir huit critères problématiques, dont certains sont contestables, pour qualifier une personne d'islamophobe :

1. considérer l'islam comme un bloc monolithique, fermé et statique, incapable de s'adapter à des situations nouvelles;
2. considérer l'islam comme isolé et « différent », dépourvu d'objectifs et de valeurs communs et partagés avec d'autres cultures, et comme une conviction qui n'est pas influencée par les autres cultures et sur lesquelles elle ne produit aucun effet;
3. considérer l'islam comme inférieur à l'Occident et à certaines valeurs qui y sont associées, bref le taxer de culte barbare, irrationnel, primitif et sexiste;
4. considérer l'islam comme violent, menaçant, partisan du terrorisme, impliqué de manière active et combative dans un « choc des civilisations »;
5. considérer l'islam comme une idéologie politique, utilisée à des fins politiques et militaires visant à instaurer son hégémonie;
6. rejeter radicalement les critiques que l'islam formule à l'égard de l'Occident;
7. faire preuve d'hostilité envers l'islam pour légitimer la discrimination et l'exclusion sociale des musulmans;
8. accepter qu'une hostilité affichée envers les musulmans est un phénomène naturel et ordinaire.

«Ce texte est profondément attristant car il ne fait qu'accréditer les thèses qu'il prétend combattre », fait remarquer Viviane Teitelbaum, députée bruxelloise (MR) et Présidente du Conseil des femmes de Belgique. *« En opposant d'emblée l'islam à l'Occident, en parlant de la violence liée à l'islam, en considérant l'islam comme une idéologie politique, etc., ces six sénateurs belges ne retiennent que des critères caractérisant le fondamentalisme musulman »*.

On risque même de se retrouver dans des situations ubuesques où un musulman sera condamné d'islamophobie parce qu'il a dit ou écrit que sa tradition religieuse contient des pratiques sexistes et discriminantes !

Ce texte explosif devient véritablement abject lorsqu'il invoque l'antisémitisme qui serait la version juive de l'islamophobie : « *Il convient d'établir un parallèle avec la notion d'antisémitisme, introduite pour désigner le danger lié à la violente hostilité anti-juive* ». Guy Haarscher, professeur émérite de philosophie à l'Université libre de Bruxelles, aurait à juste titre expliqué à ces sénateurs qu'on ne mélange pas des pommes avec des poires

La formulation de cette résolution et les fondements sur lesquels elle s'appuie sont à rejeter. La lutte nécessaire contre le racisme et les préjugés dont sont victimes les populations musulmanes en Belgique ne doit absolument pas être engagée sur base de considérations et de textes émanant de fondamentalistes religieux hostiles au progrès et à l'universalité des droits de l'homme.

Source : [Une proposition belge inacceptable de résolution contre l'islamophobie](#), par Nicolas Zomersztajn, CCLJ, 12 avril 2013.

Sur le même sujet, un texte publié sur le site belge de R.A.P.P.E.L. (Réseau d'Action pour la Promotion d'un Etat Laïque) :

Résolution sénatoriale contre l'« islamophobie » : un texte liberticide

Six sénateurs de partis démocratiques, MM et Mmes Anciaux et Talhaoui (Spirit), Khattabi et Piryns (Ecolo/Groen), Laaouej (PS) et Miller (MR) ont déposé le 21 février 2013 une « Proposition de résolution relative à la lutte contre l'islamophobie. » Dépourvu de finalité législative, ce texte vise un but purement politique adossé à un concept, l'« islamophobie », de nature idéologique.

Il invite le gouvernement à « demander aux procureurs généraux d'ériger en priorité les poursuites judiciaires en matière de

discrimination fondée sur les convictions religieuses » (p 9). Le texte établit une liste de huit critères. Si, écrit-il, plusieurs d'entre eux « sont fortement présents dans les idées, les mobiles et la manière d'agir d'individus, d'organisations, d'institutions ou d'autorités, ceux-ci peuvent alors être qualifiés d'islamophobes » (p 2). Parmi les critères retenus, épinglons : « considérer l'islam comme violent, menaçant, partisan du terrorisme, impliqué de manière active et combative dans un « choc des civilisations », « considérer l'islam comme une idéologie politique, utilisée à des fins politiques et militaires visant à instaurer son hégémonie », « rejeter radicalement les critiques que l'islam formule à l'égard de l'Occident » (p 3). Si d'une part criminaliser un fait non défini constitue une aberration juridique, de l'autre on ouvre ici tout grand la porte à l'arbitraire politique et au délit d'opinion. Avant d'introduire demain un délit de blasphème ?

La proposition fonde un de ses principaux moyens sur un parallèle systématique entre « islamophobie » et antisémitisme (voir pp 2, 3, 7, 8, 9). Or l'antisémitisme vise les Juifs, non comme adeptes d'une religion mais comme peuple. A contrario, l'islam est, non un peuple mais une religion. Il doit s'en tenir à cela et arrêter de s'ingérer en permanence dans le champ politique. De plus, jamais les musulmans n'ont enduré en Europe de persécutions comparables à celles des Juifs durant les années 1930 et 1940. Rejet de l'islam et antisémitisme constituent deux phénomènes de nature radicalement différente. Les amalgamer procède d'une démarche fallacieuse sur un plan intellectuel. Sur un plan éthique, elle insulte les 6 millions de Juifs assassinés par haine antisémite.

Le Réseau d'Action pour la Promotion d'un Etat Laïque (R.A.P.P.E.L.) invite les six sénateurs initiateurs de la « Proposition de résolution relative à la lutte contre l'islamophobie » à retirer un texte liberticide, néfaste à la nécessaire critique des religions, à la libre pensée des personnes et à la séparation des cultes et de l'Etat. Ils

interpellent les présidents des partis démocratiques afin qu'ils interviennent en ce sens auprès de leurs mandataires ou, qu'en cas de vote, le Sénat rejette massivement la proposition.

Source : [R.A.P.P.E.L.](#), 12 avril 2013